

Chère partenaire, cher partenaire,

Malgré tous nos efforts pour maintenir les primes d'assurance inchangées au cours des dernières années, nous avons dû procéder à une révision tarifaire importante.

Cette hausse est due au contexte économique actuel, à la faiblesse continue des taux d'intérêt et la tendance à la hausse de l'incidence des cas d'invalidité observée au cours des dernières années.

### Ajustements de taux pour les produits Flex BleueMD et Acci-BleueMD

À compter du **1er septembre 2021**, les nouveaux taux s'appliqueront sur les nouveaux contrats et les contrats en vigueur et concerneront les garanties suivantes :

FLEX BLEUE Plan Flex, Plan Express, Plan PME et Programme Association	
Garanties	Hausse de taux
Invalidité incluant profession régulière et remboursement des primes (65)	Contrats émis avant le 1er juin 2016 : 12,5 % Contrats émis le 1er juin 2016 et après : 7,5 %
Frais généraux	
Rente mensuelle	7,5%
Rente mensuelle Express	
ACCI-BLEUE	
Invalidité	7,5 %
Frais généraux	

### Règles de transition pour le produit Flex Bleue

Propositions signées avant le 1er sept. 2021		Propositions signées le 1er sept. 2021 et après
Réception jusqu'au 15 sept. 2021 inclusivement	Réception après le 15 sept. 2021	Nouveaux taux
Taux actuels	Nouveaux taux	

La version 4.5.0 de l'outil de soumission **Flex Bleue** sera disponible le **1er septembre 2021**.

## Arrêt des nouvelles ventes du produit TangibleMD

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, nous n'accepterons plus les nouvelles ventes du produit Tangible.

**Veillez noter que seules les propositions Tangible signées avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et reçues jusqu'au 15 octobre 2021 inclusivement seront traitées.**

### Pour les contrats en vigueur du produit Tangible

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, les nouveaux taux s'appliqueront sur les contrats en vigueur pour les garanties suivantes :

TANGIBLE	
Garanties et options	Hausse de taux
Invalidité - Protection hybride	25 %
Vie - Protection hybride	10%
Maladies graves - Protection hybride	
Perte d'autonomie - Protection hybride	
Soins en établissement et hors établissement *	15 %

\* La prime initiale est garantie pendant les cinq premières années d'assurance, conformément au contrat.

### Vos outils

Voici les outils dont vous disposez pour vous accompagner dans ces changements :

- [FAQ](#) aux partenaires  
Une FAQ pour vous aider à mieux répondre aux questions de vos clients.
- Sommaire mensuel des contrats en renouvellement  
Ce rapport se trouve sur [votre accès sécurisé](#) de l'Espace conseillers. Il est déposé tous les 10 du mois pour les renouvellements du mois suivant. Consultez-le régulièrement pour obtenir la liste de vos clients concernés par cet ajustement de taux.
- Communication aux clients  
Une lettre sera envoyée à vos clients 30 jours avant le renouvellement de leur contrat.
  - [Lettre de renouvellement Flex Bleue / Acci-Bleue](#)
  - [Lettre de renouvellement Tangible](#)

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Pour toute question, veuillez communiquer avec nous :

## Montréal, Outaouais, Laurentides et Lanaudière

Jean-Gaston Baudart

✉ | 📞 514 214-3935

## Montréal, Montérégie et Estrie

Natacha Carrier

✉ | 📞 514 347-1918

## Est du Québec

Nathalie Lemonde

✉ | 📞 418 569-8364

## Représentante interne

Xenia-Patricia Brito

✉ | 📞 514 705-7654



[Visitez notre site web](#)

[Contactez-nous](#)

[Se désabonner](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Conditions d'utilisation](#)



1981, avenue McGill College, bureau 105, Montréal (Québec) H3A 0H6  
Copyright 2021 Croix Bleue du Québec<sup>MD</sup>. Tous droits réservés.